L'an deux mille vingt-six, le Bureau, légalement convoqué le 14 septembre 2026, s'est réuni le lundi 21 septembre 2026 à 18h30 au salon du jumelage à la mairie de Neufchâteau, sous la présidence de Monsieur Simon LECLERC.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du Bureau du 02 juillet 2026

❖ **DECISIONS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU BUREAU**

1. EMPRUNT DE 650K€ - DECHETERIE DE LIFFOL LE GRAND
2. EMPRUNT DE 560K€ - RESEAUX DE CHALEUR
3. CREATION D'UN EMPOI PERMANENT D'AGENT DE MAITRISE (CAT C) A TEMPS COMPLET – DIRECTION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATION/SALLES DE SPECTACLES
4. DIVERS

❖ **DECISIONS EN DEHORS DE LA DELEGATION AU BUREAU**

➢ ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 29 SEPTEMBRE 2026

- Approbation du procès-verbal du Conseil du 02 juin 2026

1. COMPOSITION COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
2. MODIFICATION DES SECTEURS DE TEOM (TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES)
3. NOMINATION REPRESENTANTS COLOSS (COMMISSION LOCALE DU SECTEUR SAUVEGARDE)
4. ELECTION DE DEUX MEMBRES SUPPLEMENTAIRES AU BUREAU
5. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE MUTUELLE SANTE : ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE FRAIS DE SANTE DES AGENTS
6. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PREVOYANCE DES AGENTS
7. MARCHE DE SERVICES - MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BIOMASSE ET D'UN RESEAU DE CHALEUR A NEUFCHATEAU (88) - AVENANT N°1
8. ABANDON DE LA PREEMPTION DU BATIMENT LISTAR
9. DIAGNOSTIC RECUPERATEUR DES EAUX DE PLUIES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES
10. SUBVENTION A L'ASSOCIATION "CHATEAU DE BOURLEMONT"
11. AVANCE REMBOURSABLE DE 2.5M€ A L'EPAMA
12. REPRISE DES RESULTATS DU BUDGET RESEAU DE CHALEUR DE LIFFOL LE GRAND
13. LIGNE DE TRESORERIE DE 2.1M€ POUR LE BA RESEAU DE CHALEUR
14. ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES RURALES
15. DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET PRINCIPAL
16. DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BA RCU
17. DIVERS : MOTION LEADER

Présents :
M Simon LECLERC - M Christian ALBERTI - M Cyril VIDOT - Mme Jacqueline VIGNOLA - M Michel LALLEMAND - Mme Dominique HUMBERT - M Christophe COIFFIER – M François FAUCHART – M Alain FOURNIER - M Bruno ORY - M Samuel CHOINET - Mme Hélène COLIN - M Francis BAUNIN - Mme Elisabeth CHANE - Mme Francine AUBRY-BEGIN - M Stéphane LEBLANC - Mme Aude AUBRIET - M Thierry CALIN – M Stéphane PHILIPPE - M Damien LARGES - Mme Nadine HENRY - M Frédéric TISSIER - M Eddie TOUSSAINT - Mme Muriel ROL – M Hervé BIDAL - M Stéphane FOUNCHOT - M Jean-Claude MARMEUSE – M Mickaël JOUX.

Absents :
Mme Agathe TISSERON - M Didier MAGINEL.

Pouvoirs :
Mme Isabelle FLORENTIN donne pouvoir à M Christian ALBERTI
Mme Isabelle CARRET-GILLET donne pouvoir à M Cyril VIDOT

Nombre de conseillers en exercice : 32
Présents : 28
Votants : 30

Est nommé secrétaire de séance : Mme Jacqueline VIGNOLA

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du 02 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité.
Une rectification sera à apporter sur le pouvoir de M Stéphane LEBLANC donné à M Cyril VIDOT.

❖ DECISIONS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU BUREAU

2026-099

1. EMPRUNT DE 650 000€ - DECHETERIE DE LIFFOL LE GRAND

Par délibération du 18 avril 2026, le conseil de Communauté de l'Ouest Vosgien autorise le bureau, à procéder à la réalisation des emprunts jusqu'à 1 000 000€, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
Dans le cadre du financement de la construction de la déchèterie de Liffol-le-Grand, un emprunt de 650 000.00 € doit être souscrit. Une consultation des différents établissements bancaires a été réalisée (Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Banque Postale, Banque des Territoires, Banque Populaire).
La commission finances du jeudi 17 septembre 2026 a examiné les différentes offres et propose de retenir l'offre de la Banque des Territoires – Caisse des Dépôts et Consignations – DR Grand Est, qui est la mieux-disante.

Le bureau de Conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

Pour le financement de cette opération, le Président est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et consignations un Contrat de Prêt pour un montant total de 650 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Ligne du Prêt : Prêt transformation écologique

Montant : 650 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : néant
Durée d'amortissement : 25 ans
Périodicité des échéances : trimestrielle
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.5%
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
Amortissement : amortissement prioritaire
Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Le Bureau, après en avoir délibéré,
Décide par 30 voix POUR

- **DE RETENIR** l'offre de la Banque des Territoires
- **DAUTORISER** le Président à signer toutes les pièces du contrat de prêt

Mme Elisabeth CHANE demande si les prêts peuvent être remboursés par anticipation.
M Simon LECLERC indique que généralement ce n'est pas intéressant.

2026-100

2. EMPRUNT DE 560 000€ - RESEAUX DE CHALEUR

Par délibération du 18 avril 2026, le conseil de Communauté de l'Ouest Vosgien autorise le bureau, à procéder à la réalisation des emprunts jusqu'à 1 000 000€, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
Dans le cadre du financement de la construction des réseaux de chaleur de Neufchâteau et Chatenois, un emprunt de 560 000.00 € doit être souscrit. Une consultation des différents établissements bancaires a été réalisée (Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Banque Postale, Banque des Territoires, Banque Populaire).
La commission "finances" du jeudi 17 septembre 2026 a examiné les différentes offres et propose de retenir l'offre de la Banque des Territoires – Caisse des Dépôts et Consignations – DR Grand Est, qui est la mieux-disante.

Le bureau de Conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée.

Pour le financement de cette opération, le Président est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et consignations un Contrat de Prêt pour un montant total de 560 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Ligne du Prêt : Prêt Renouvellement Urbain Petites Villes de Demain

Montant : 560 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : néant
Durée d'amortissement : 15 ans
Périodicité des échéances : trimestrielle
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.6%
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
Amortissement : amortissement prioritaire
Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Le Bureau, après en avoir délibéré,
Décide par 30 voix POUR

- **DE RETENIR** l'offre de la Banque des territories
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes pièces du contrat de prêt

2026-101

3. CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT DE MAITRISE (CAT C) A TEMPS COMPLET – DIRECTION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATION/SALLES DE SPECTACLES

Conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au bureau de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
Considérant l'avis favorable de la commission spécifique de la catégorie C placée auprès du centre de gestion des Vosges,
Considérant l'inscription sur liste d'aptitude en date du 29/06/2026 donnant vocation à accéder au grade d'agent de maîtrise, par voie de Promotion interne pour l'année 2026, de l'agent technique polyvalent,
Considérant les besoins du service et les missions assurées, il est proposé de créer l'emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet pour une nomination au 01/11/2026.

Le Bureau, après en avoir délibéré,
Décide par 30 voix POUR

- **D'APPROUVER** la création de l'emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet pour exercer les fonctions précédemment définies à ce jour,
- **DE SUPPRIMER** l'ancien poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à la suite de la nomination de l'agent,
- **DE DONNER** tout pouvoir au Président pour la mise en œuvre de cette décision,
- **D'INSCRIRE** le poste au tableau des effectifs,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

❖ DECISIONS EN DEHORS DE LA DELEGATION AU BUREAU

1. COMPOSITION COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

 VU

2. MODIFICATION DES SECTEURS DE TEOM (TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES)

 VU

3. NOMINATION REPRESENTANTS COLOSS (COMMISSION LOCALE DU SECTEUR SAUVEGARDE)

 VU

4. ELECTION DE DEUX MEMBRES SUPPLEMENTAIRES AU BUREAU

 VU

5. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE MUTUELLE SANTE : ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE FRAIS DE SANTE DES AGENTS

➡ L'estimation financière devra être reçue pour le conseil

6. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PREVOYANCE DES AGENTS

 VU

7. MARCHE DE SERVICES - MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BIOMASSE ET D'UN RESEAU DE CHALEUR A NEUFCHATEAU (88) - AVENANT N°1

 VU

8. ABANDON DE LA PREEMPTION DU BATIMENT LISTAR

VU

9. DIAGNOSTIC RECUPERATEUR DES EAUX DE PLUIES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

➡ Quelles exploitations sont volontaires ?

10. SUBVENTION A L'ASSOCIATION "CHATEAU DE BOURLEMONT"

➡ Avoir les chiffres exacts pour le soir du conseil communautaire.

11. AVANCE REMBOURSABLE DE 2.5M€ A L'EPAMA

➡ M Simon LECLERC demande à M Thierry CALIN de sortir de la salle le temps de ce point de discussion. M Thierry CALIN indique qu'il pense pouvoir assister légitimement au débat dans la mesure où sa commune est concernée par le projet HEBMA.

M Simon LECLERC demande à nouveau à M Thierry CALIN de sortir car il est en situation de conflit d'intérêt.

M Thierry CALIN sort de la salle au moment où le Président demande l'avis du bureau.

Avis favorable à l'unanimité.

12. REPRISE DES RESULTATS DU BUDGET RESEAU DE CHALEUR DE LIFFOL LE GRAND

VU

13. LIGNE DE TRESORERIE DE 2.1M€ POUR LE BA RESEAU DE CHALEUR

VU

14. ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES RURALES

VU

15. DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET PRINCIPAL

➡ M Thierry CALIN est sorti pour ce point.

16. DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BA RCU

VU

17. DIVERS : MOTION LEADER

VU

<u>QUESTIONS DIVERSES</u>

➡ M Mickaël JOUX demande s'il est possible de bénéficier de prêt de barrières, de matériel de manifestation, etc…
M Simon LECLERC indique que cela fait partie des propositions du projet de territoire.

Séance levée à 20h11

Le Président,
Simon LECLERC

La secrétaire de séance,
Jacqueline VIGNOLA